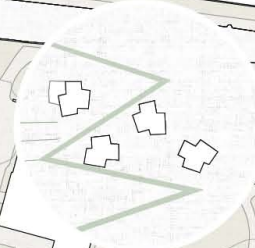
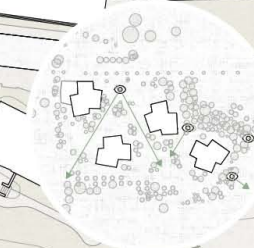


les contraintes réglementaires
Le positionnement des immeubles prend en considération le calcul des distances à la limite parcellaire. Les nuisances phoniques ont un impact sur l'immeuble « A », dont les typologies s'adaptent à la contrainte.



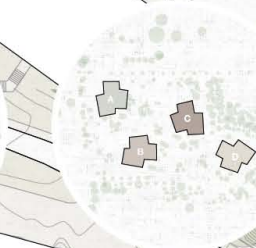
le parcours dans le nouveau quartier
En s'appuyant sur le relief du territoire, le projet paysager installe un nouveau chemin en « Z » dans la parcelle, reliant le haut et le bas dans une forme reconnaissable et intégrée au lieu.



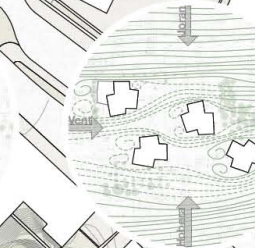
la présence de l'arbre
Le projet paysager prévoit de renforcer par la présence d'arbres les différents lieux dans la parcelle. On y trouvera : des arbres d'avenue au nord ; la conservation du bosquet au nord-est prolongé par une petite forêt, des arbres tiges en contrebas des gradins de la place belvédère, un verger au sud, une lisière contre le cimetière et des arbres dans la prairie. Les porées visuelles sont maintenues.



le parc de Beauregard-Dessus
L'articulation des réseaux piétonniers, des axes de composition issus du territoire ainsi que des sous-espaces créés par le bâti, forment un nouveau parc de villégiature à l'usage des habitants et de la collectivité.



les nuances de teintes
Chaque immeuble a une teinte légèrement différente en fonction de sa position dans le parc. Une « décoloration » subtile, sur une large gamme chromatique qui s'intègre dans le lieu boisé, est animée par la course solaire.



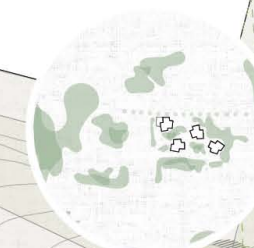
les lieux abrités
L'implantation des immeubles, conjugée à la présence importante d'arbres en pleine terre, permet la création d'espaces extérieurs abrités des vents dominants.



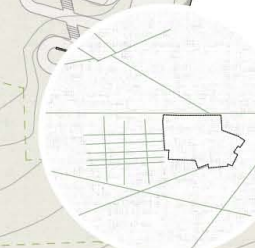
un continent de pièces
La masse à bâtir représente une volumétrie importante qui se détache pour s'installer dans le paysage en ménageant les vues sur le grand paysage.



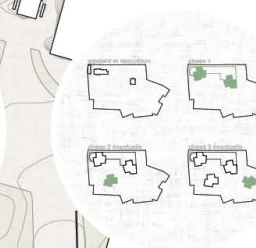
l'installation du parcours
A la manière de l'artiste de Land Art, Ronald Serra et son installation « Shift », Ontario (1972) le nouveau parcours s'appuie sur l'itinéraire de contenance qui laisse le terrain dans sa nature existante.



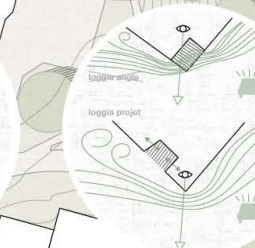
la végétation du lieu
A l'ouest, le valon de Senières et, à l'est, le valon du Seyon concitent le territoire par la présence de forêts. Le cimetière crée le lien jusqu'à la parcelle du projet. Au nord-est quelques arbres majeurs créent un bosquet qui marque l'entrée de la Villa Astelle.



les tracés existants
Le coteau neuchâtelois se caractérise par une mise en forme de routes selon un tracé en diagonale. Le cimetière introduit quant à lui une grille de chemins orthogonaux.



les étapes du projet
Après la démolition des bâtiments existants, le parking centralisé prend place dans le nord du site. Les deux immeubles « A » et « C », qui lui sont liés, sont réalisés en même temps. Le maître d'ouvrage peut ensuite éventuellement décider de réaliser les bâtiments « B » et « D » indépendamment.



les loggias
Une typologie valorisant des angles ouverts par des loggias ne répond pas aux contraintes du site qui exige une intimité des balcons, à la fois pour les nuisances de l'avenue et pour la protection des bourrasques de vents.



Adossé au grand cimetière de Beauregard, le projet établit des coupures subtiles avec l'existant tant au niveau des tracés viaires que des cheminements historiques. Au nord, le trottoir de l'avenue Edouard-Dubois se dilate pour offrir un belvédère public à la collectivité. L'implantation des bâtiments de logements, sous forme de quatre volumes compacts, laisse passer des regards vers le grand paysage tout en ménageant le sol en pleine terre. Le lien entre le haut et le bas du terrain s'effectue par l'installation d'un chemin en « Z » qui permet de gravir la côte avec une faible pente. D'autres cheminements plus circonstanciels innervent la parcelle en prenant racine sur le dessin du cimetière. A l'est, le bosquet d'arbres qui marque l'entrée de la villa actuelle est conservé et renforcé par une petite forêt urbaine qui forme une lièze. Le nouveau « parc de Beauregard-Dessus » prend la place de la surface agricole et accueille de nouveaux arbres, une prairie, des plantages et des espaces de détente à l'usage des habitants et du voisinage.

La volumétrie des immeubles est articulée, riche en dégagements et orientée face aux paysages grandioses des contreforts jurassiques, du lac et des Alpes. La hauteur des édifices permet une richesse de perception tout en répondant aux lieux où ils s'implantent. Les attiques participent à l'orientation territoriale. Les accès principaux s'effectuent par l'amont, mais une sortie dans le parc en aval est aménagée. Sur le belvédère, des commerces animent l'espace public de leur présence et génèrent un lien social à l'échelle du quartier. Les appartements situés aux rez inférieurs se détachent du sol pour assurer la privacité indispensable à l'habitat. Les typologies prennent en considération les contraintes de protection phonique et de vents dominants.





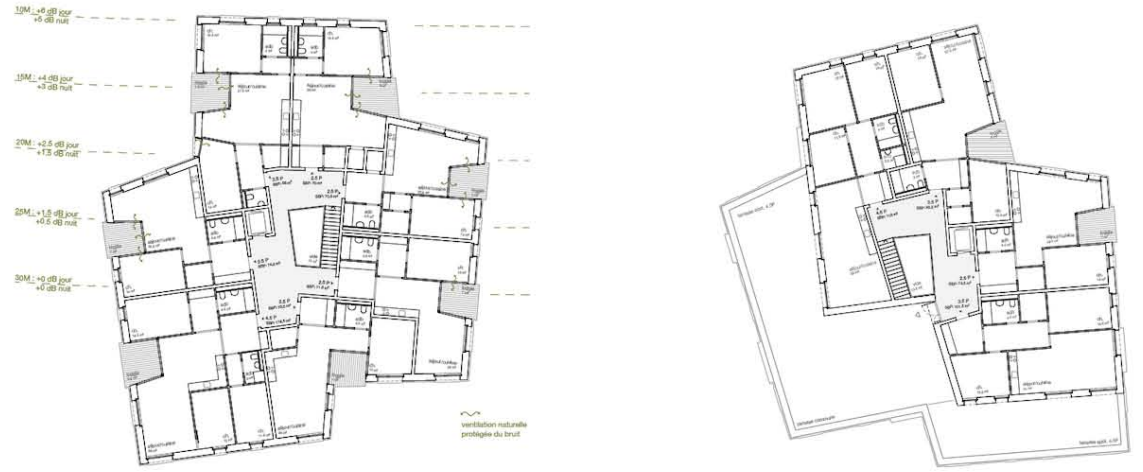
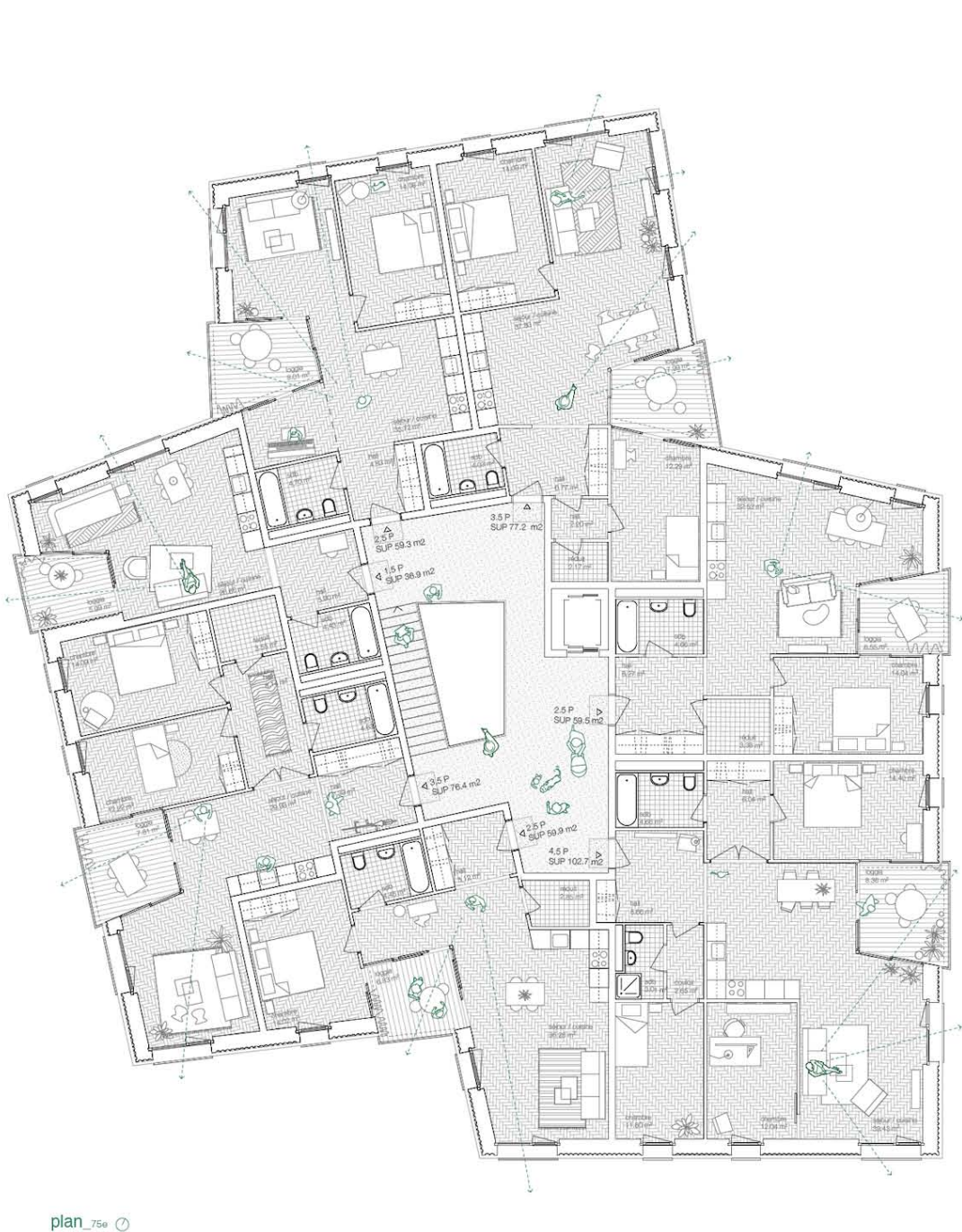
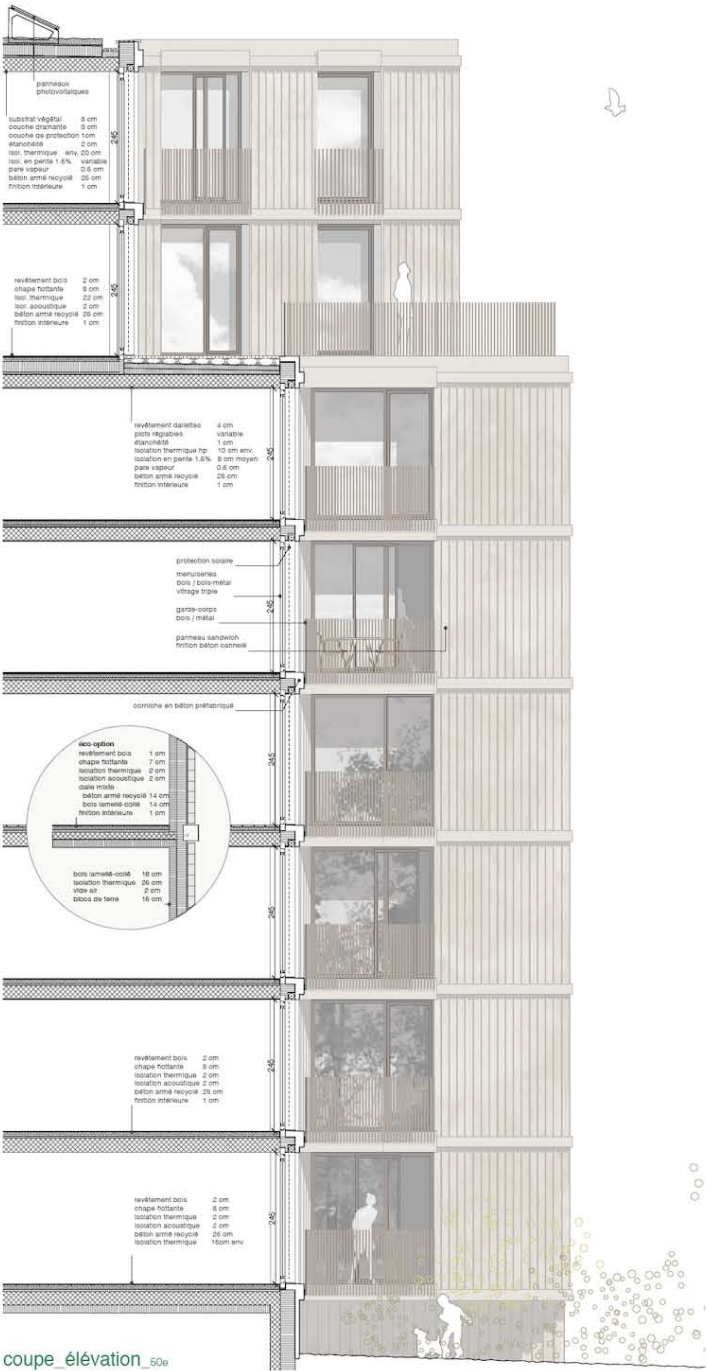
élévation avenue édouard dubois_200e



coupe transversale nord - sud_200e



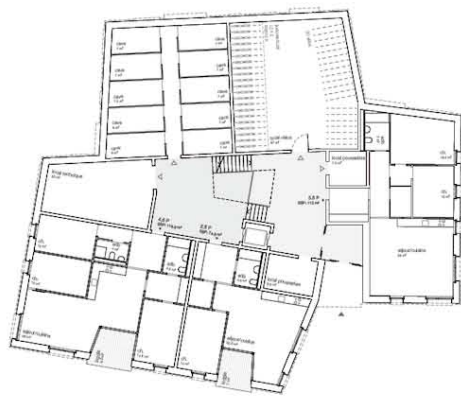
élévation sud_200e



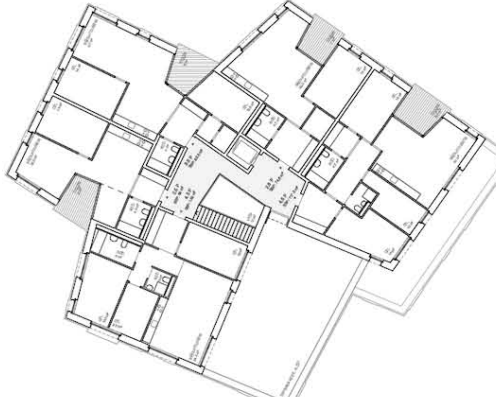
étage type bâtiment A_200e



attique bâtiment C_200e



rez inférieur bâtiment B_200e



attique bâtiment D_200e

Le projet met en scène un parcours architectural à l'intérieur des quatre immeubles, avec la création de halls d'entrée généreux et lumineux. La cage de distribution est largement éclairée par une lumière zénithale et offre deux « halls communs d'étage » qui articulent les accès aux logements. Des vues diagonales s'installent pour favoriser la sociabilité de la communauté habitante.

Les typologies mettent en place de grands espaces de vie dans les angles des immeubles, avec la possibilité de profiter des vues exceptionnelles de ce site. Les loggias articulent l'espace domestique, tout en faisant office de protection phonique (bâtiment « A ») ou d'atténuation des vents dominants. Un principe de jardin d'hiver non chauffé pourrait être envisagé dans cette configuration.

Chaque logement bénéficie d'une entrée, sous forme d'un espace défini, seul à la vie domestique. Ils permettent de distribuer les pièces majeures et mineures, tout en conférant un caractère à l'habitat. Les salles d'eau sont en général reliées aux chambres par des petits couloirs ou minis-halls.

La matérialité des immeubles est composée d'une ossature en béton (recyclé) avec un revêtement préfabriqué « onduleur » qui accroche la lumière entre des corniches dont les modénatures animent le dessin de la façade. L'enveloppe des bâtiments très performante permet d'atteindre tous les standards énergétiques actuels, voire plus. En effet, si le maître d'ouvrage le souhaite, le principe constructif et statique permettrait de réaliser les bâtiments en ossature bois, avec un revêtement en panneaux de terre crue avec une expression proche de celle en béton, tout en améliorant ainsi l'empreinte écologique du nouveau quartier.

Le parking est conçu d'un seul tenant dans le lieu le plus approprié pour les accès véhicules et pour la facilité de sa mise en œuvre. Il dessert directement les bâtiments « A » et « C », et offre un passage vers le parc et les deux autres immeubles. Son entrée est reliée à l'ouest de la place pédestre, sous un couvert relié à la volumétrie de l'immeuble.

